



Message de fin d'année de l'honorable D^{re} Helena Jaczek concernant les services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Une autre année importante vient de se terminer dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.

Au printemps dernier, dans le Budget de 2017, la province a renouvelé son engagement à offrir du soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle, notamment en annonçant un investissement de plus de 670 millions de dollars, sur quatre ans, dans des mesures visant à prévenir les situations de crise chez les personnes qui présentent des besoins urgents et complexes en matière de soins.

Cet investissement permettra, au cours de la première année seulement :

- d'offrir plus de 375 placements additionnels en établissement dans le cadre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle destinés aux personnes qui ont des besoins urgents et aux jeunes qui quittent le programme de bien-être de l'enfance;
- d'aider 1 000 adultes supplémentaires ayant une déficience intellectuelle dans le cadre du programme Passeport;
- d'établir un foyer avec services de soutien spécialisés en établissement pour les personnes présentant des besoins complexes qui proviennent d'établissements du système de justice;
- d'élargir la gamme de services cliniques spécialisés pour les personnes présentant des besoins particuliers complexes.
- L'été dernier, dans la foulée de ces investissements, nous avons annoncé un investissement de plus de 12,5 millions de dollars destiné à une série de mesures de soutien visant à aider les personnes ayant une



■ *suite page 2*



déficience intellectuelle et leurs familles en améliorant l'accès aux services communautaires grâce à un système où il est maintenant plus facile de s'orienter et à la création de meilleurs liens avec les programmes et les ressources de leur collectivité. Nous constatons déjà les résultats positifs attribuables à ces investissements.

Nous nous efforçons d'offrir plus de liberté et de choix aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille et d'assurer leur intégration. Voici d'autres faits marquants de l'année 2017 :

- l'élimination de la liste d'attente de 2014 du programme Passeport;
- la poursuite des travaux réalisés en collaboration avec le Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle;
- le financement de la Phase III du Fonds pour l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle et la modernisation des services;
- l'amélioration des partenariats avec le secteur (p. ex. dans le cadre de l'Atelier sur la conception conjointe de la gestion des cas) afin de continuer à trouver des moyens de collaborer à la transformation;

- la publication de la Stratégie ontarienne d'emploi pour les personnes handicapées;
- un soutien accru pour les adultes ayant une déficience intellectuelle ou des besoins multiples et complexes;
- l'adoption du projet de loi 148, la Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois;
- nos efforts continus en vue de fermer les ateliers protégés.

Je désire exprimer ma gratitude à toutes les personnes, toutes les familles et tous les partenaires communautaires qui ont travaillé sans relâche, jour après jour, pour améliorer la vie de nombreuses autres personnes.

Je vous souhaite joie et santé en cette période de réjouissances. Je suis impatiente de continuer à travailler avec vous afin d'améliorer l'intégration et l'autonomie des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur offrir des choix plus nombreux. ■



L'Ontario promet de nouveaux fonds pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de renforcer la capacité des organismes à livrer des services de grande qualité

Le projet de loi 148, la Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois, propose une gamme de nouvelles mesures de protection pour les travailleurs et une augmentation du salaire minimum en Ontario à 14 \$ l'heure dès le 1er janvier 2018, et à 15 \$ l'heure à partir du 1er janvier 2019. Ce projet de loi permettra aux travailleurs de toute la province, y compris ceux du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, de bénéficier de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Parallèlement à l'adoption du projet de loi 148, aussi nommé la Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois, la province offrira davantage de financement, dès le début de 2018, au moyen d'un investissement graduel qui sera destiné aux partenaires en prestation de services ainsi qu'aux personnes et à leurs familles afin d'assurer un service continu et de grande qualité dont les adultes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles ont besoin.

Adopté en novembre, le projet de loi 148 fait partie du plan de l'Ontario de créer plus de possibilités et d'assurer une plus grande sécurité au travail pour les travailleurs. Ce projet de loi comprend la hausse du salaire minimum, l'assurance que les travailleurs à temps partiel bénéficient du même taux horaire que les travailleurs à temps plein, le droit à des jours de congés de maladie payés pour tous les travailleurs, l'octroi d'au moins trois semaines de vacances après une période d'emploi de 5 ans pour le même employeur, et le respect de l'application des lois relatives à l'emploi.

L'Ontario va continuer de collaborer avec l'ensemble du gouvernement, ainsi qu'avec le secteur des services à la collectivité et aux personnes ayant une déficience intellectuelle, sur une approche coordonnée concernant ces éléments et les autres pressions auxquelles les secteurs sont continuellement soumis. ■

■ *suite page 4*



Notre investissement est le reflet de l'importance que nous accordons aux travailleurs ontariens qui œuvrent jour après jour dans les secteurs des services à la collectivité et aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vue d'offrir des services de grande qualité pour aider certaines des personnes les plus vulnérables de la province. Nous poursuivons notre travail avec nos partenaires de ces secteurs pour les aider à mettre en place ces changements dans le marché du travail. Nous nous engageons à maintenir le dialogue et à travailler en collaboration avec eux. »

— D^{re} Helena Jaczek,
ministre des Services sociaux et
communautaires

Le rapport *Ce que nous avons entendu* présente les commentaires des participants à l'Atelier sur la conception conjointe de la gestion des cas du Ministère

L'automne dernier, le ministère des Services sociaux et communautaires (MCSS) a participé à l'organisation d'un Atelier sur la conception conjointe de la gestion des cas des personnes ayant une déficience intellectuelle au Palais des congrès du Toronto métropolitain, animé par Leighton Jay, un consultant de Perth, en Australie.

Cet atelier a réuni des personnes ayant une déficience intellectuelle, leurs familles et fournisseurs de soins, des fournisseurs de services relevant d'organismes de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, des planificateurs de système et d'autres intervenants provenant de toute la province. Plus de 130 participants ont analysé diverses manières d'améliorer les services de gestion



des cas, en se fondant sur les expériences et les récits de personnes ayant une déficience intellectuelle et des personnes qui leur fournissent des soins.

Le MCSS publiera bientôt un rapport *Ce que nous avons entendu* faisant état de la rétroaction précieuse obtenue dans le cadre de l'atelier, en faisant ressortir quelques-uns des principaux thèmes et idées exprimés. Ce rapport sera accessible sur le site Web du Ministère en janvier 2018.

De tels engagements sont essentiels au maintien d'un dialogue ouvert et constant, pendant que nous travaillons ensemble à l'élaboration de services axés sur la personne, novateurs et inclusifs, à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle. Lorsqu'il a été demandé aux participants de dire ce qu'ils pensent de l'atelier, les deux mots qui sont revenus le plus souvent étaient « encourageant » et « axé sur la collaboration ».

Le Ministère vous invite à lui faire part de vos commentaires sur la transformation du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en écrivant à l'adresse DStransformation.css@ontario.ca. ■

L'Ontario financera les réseaux de soutien aux familles

L'Ontario lancera un appel de demandes en vue de financer l'expansion des réseaux de soutien aux familles (RSF). Il devrait en faire l'annonce officielle au cours de la nouvelle année.

Par ce financement, l'Ontario reconnaît le rôle important des réseaux et il s'engage à les aider à atteindre leurs buts, à offrir à leurs membres un soutien de qualité axé sur les personnes et les familles et à favoriser le soutien par les pairs.

La province sollicitera des demandes de financement pour l'exercice 2018-2019. Ce financement servira à offrir les mesures de soutien dont nous avons grandement besoin pour favoriser la création de nouveaux réseaux et pour aider les réseaux existants à accomplir leur travail.

Les RSF se composent habituellement de membres de la famille de personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou de personnes qui leur fournissent bénévolement des soins. Ces réseaux constituent des éléments précieux, voire essentiels, du partenariat ontarien de soutien aux

■ *suite page 6*

personnes ayant une déficience intellectuelle. Les réseaux de soutien aux familles jouent un rôle clé en accomplissant ce qui suit :

- Ils mettent les familles et les fournisseurs de soins non rémunérés en relation les uns avec les autres, ce qui accroît leur sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Ils aident les familles et les fournisseurs de soins non rémunérés à entrer en contact avec les services et le soutien susceptibles d'aider les personnes qui ont une déficience intellectuelle à atteindre leurs buts.
- Ils offrent du soutien aux membres par la formation, l'information, le mentorat par les pairs et la planification.

L'engagement de l'Ontario à soutenir les réseaux de soutien aux familles s'inscrit dans le programme d'investissements du gouvernement en vue d'améliorer l'accès des personnes ayant une déficience intellectuelle aux services dont elles ont besoin.

Restez à l'écoute! Le Ministère vous donnera d'autres nouvelles au sujet de cet appel de demandes. ■

Des intervenants en services de soutien à l'intégration fiers de leur réussite

L'initiative en santé proposée par un groupe d'intervenants en services de soutien à l'intégration et d'anciens du Collège Algonquin a remporté un important prix.

La proposition élaborée par Claire Maxwell, Lisa Murray, Dawn Tait et Elisabeth Van Kooy leur a valu un prix de 15 000 \$ qui leur permettra de financer la DSW Cooperative et de transformer la manière dont les services sont offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans les collectivités. Ce projet est l'une des 83 propositions qui ont été soumises au Fonds d'innovation William G. Davis, créé dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire des collèges de l'Ontario.

Comme l'explique Lisa Murray, l'une des cofondatrices, l'idée de la coopérative est née lorsque le parent d'une femme ayant une déficience intellectuelle a expliqué à quel point il est difficile d'obtenir le soutien d'intervenants en services de soutien à l'intégration qualifiés. La coopérative offre une solution à ce problème en fournissant aux familles les services d'intervenants fiables et en permettant aux intervenants de jouer un rôle actif dans le secteur



des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle tout en maximisant l'engagement des employés.

Les fondateurs de la coopérative sont reconnaissants au programme Services de soutien à l'intégration du Collège Algonquin de leur avoir inculqué les compétences et les valeurs qui leur ont permis de mettre sur pied la DSW Cooperative.

La somme qui a été remise à la coopérative servira à créer son site Web afin d'améliorer l'accès aux services et de rejoindre d'autres intervenants en services de soutien à l'intégration qui souhaiteraient se joindre à l'équipe et élargir son réseau.

Pour en savoir davantage sur la proposition soumise par la DSW Cooperative, consulter la page <http://50extraordinaire.ca/fondsinnovation-finaliste/>.

■ suite page 8





(de gauche à droite) L'équipe du projet DSW Cooperative : Claire Maxwell, Elisabeth Van Kooy, Dawn Tait et Lisa Murray.

« En guidant les personnes qui ont une déficience intellectuelle et en les aidant à atteindre leurs buts et à réaliser leurs rêves, à leur manière, les intervenants effectuent un travail qui leur procure un sentiment d'accomplissement et leur permet de nouer les liens durables dont nous avons tous désespérément besoin. »

— Lisa Murray, cofondatrice de DSW Cooperative

Ministère des Services sociaux et communautaires

Direction des politiques en matière de soutien communautaire

Tél. : 416 327-4954 ■ Téléc. : 416 325-5554 ■ Tél. sans frais : 1 866 340-8881 ■ Téléc. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.css@ontario.ca ■ Ce bulletin est aussi offert en ligne à ontario.ca/communautaires



twitter.com/ONAideSociale



facebook.com/OntarioServicesSociaux



Nos videos : ontario.ca/b87k